

COLLOQUE

« Justice et biens spoliés : 80 ans après l'Ordonnance n°45-770 du 21 avril 1945 »



**Jeudi 4 décembre 2025
De 09h00 à 12h30**

En Grand'chambre de la Cour de cassation

**S'inscrire
en présentiel**



9h00 Allocution d'ouverture :

- **Christophe SOULARD**, premier président de la Cour de cassation

I. L'origine du texte

9h15 Présidence : **Claire ANDRIEU**, professeure des universités à l'Institut d'études politiques de Paris

9h20 • Contexte et exégèse, **Xavier PERROT**, professeur à l'Université Clermont Auvergne

9h40 • Les applications du texte après-guerre, **Marc MIGNOT**, professeur à l'Université de Strasbourg

10h00 Echanges

II. L'actualité du texte : regards croisés

10h15 Présidence : **Domitille DUVAL-ARNOULD**, conseillère doyenne de la première chambre civile de la Cour de cassation

10h20 • Les affaires récentes, le point de vue du magistrat, **Sylvie KERNER-MENAY**, conseillère à la première chambre civile de la Cour de cassation

10h40 • Les affaires récentes, le point de vue de la doctrine, **Laurence MAUGER-VIELPEAU**, professeur à l'Université de Caen et **Charles-Edouard BUCHER**, professeur à Nantes Université

11h00 Echanges et pause

III. Pluralités des voies de réparation

11h15 Présidence : **Frédérique DREIFUSS-NETTER**, conseillère honoraire à la Cour de cassation, présidente de la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites (CIVS)

Table ronde avec :

- **Christophe DEVYS**, vice-président de la CIVS, président de section honoraire au Conseil d'Etat
- **Bénédicte VASSALLO-PASQUET**, rapporteure générale auprès de la CIVS, première avocate générale à la Cour de cassation
- **David ZIVIE**, chef de la mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (M2RS), ministère de la Culture
- **Jean-Christophe BARBATO**, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- **Julien ACQUATELLA**, responsable CIVS de l'antenne de Berlin, Ambassade de France

12h10 Echanges

12h20 Conclusion :

- **Gilles ANDREANI**, président de chambre honoraire à la Cour des comptes